

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL.***Siège de la Chambre:* 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. *Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce
Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

SOMMAIRE:

A nos compatriotes résidant au Canada—Procès-Verbaux des séances des 9 et 23 juin—
Revue Financière—Trois nouveaux traités de commerce canadiens—Une bonne loi—Les
récoltes au Canada—Procédés allemands de concurrence déloyale—Correspondance
d'Ottawa—Le meeting d'aviation—La culture du tabac au Canada (suite et fin)—Les in-
dustries de l'électricité au Canada (suite)—Nouvelles et Informations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION Année 1910

PRESIDENT D'HONNEUR: - - - J. de LOYNES,
Consul Général de France, dans la Puissance du Canada.

BUREAU:

PRESIDENT - - -A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le
Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.

VICE-PRESIDENT - -O. B. d'AOUST, Financier.

SECRETARE - - -G. VENNAT, Importateur de produits français.

TRESORIER - - -P. BRISSET des NOS, Courtier d'Immeubles.

CONSEILLERS - - -T. de la CASINIÈRE P. FRANÇOIS R. PASQUIN R. ROBIN
P. BRISSET C. GALIBERT G. HUSSON E. RAMPON

CONSEIL D'ARBITRAGE—M. CHEVALIER L. FRECHON E. VAUTELET
C. A. CHOUILLOU E. GALIBERT P. LAIR
P. FRANÇOIS F. GALIBERT H. JONAS
R. A. FORÉST J. R. GENIN H. HERDT

AVOCAT-CONSEIL - -F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de
la Place d'Armes, Montréal.

AVANTAGES OFFERTS

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent :

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne ? Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL POUR UNE ANNEE — 12 INSERTIONS.

1 Page	- - - - -	Fr 750	- - -	\$150.00
1/2 "	- - - - -	" 450	- - -	90.00
1/4 "	- - - - -	" 250	- - -	50.00
1/8 "	- - - - -	" 125	- - -	25.00

Abonnement au Bulletin:

Par an	- - - - -	Fr 10	- - -	\$2.00
Le Numéro	- - - - -	" 1	- - -	20cts

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

A NOS COMPATRIOTES RESIDANT AU CANADA

Notre président vient de recevoir la lettre suivante que nous nous empressons de porter à la connaissance des intéressés :

Montréal, le 27 juin 1910.

Monsieur le Président de la
Chambre de Commerce française
de Montréal.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre des Affaires Etrangères vient de décider qu'à partir du 1^{er} Juillet prochain tous les Français fixés à l'étranger devraient se faire immatriculer dans un délai de trois mois après leur arrivée dans la circonscription consulaire. La formalité peut être effectuée par correspondance, lorsque les intéressés habitent en dehors de la ville où se trouve le Consulat. Les pièces à produire sont le livret militaire, l'acte de naissance ou toute autre pièce établissant la qualité de Français.

Le coût du certificat d'immatriculation dont la délivrance est obligatoire est de 5 francs (1 dollar). Ce certificat doit être renouvelé tous les deux ans dans les pays hors d'Europe. La femme et les enfants mineurs sont inscrits sur le certificat d'immatriculation du chef de famille, s'ils résident dans la même localité.

Les Français immatriculés bénéficient de diminution de droits sur certains articles du tarif des droits perçus dans les chancelleries consulaires; ils ont, au contraire, à supporter une majoration de 25 pour cent lorsqu'ils ne se sont pas conformés aux formalités ci-dessus.

Les Français qui se trouvent actuellement à l'étranger auront un délai de trois mois à partir du 1^{er} Juillet prochain pour se faire immatriculer.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Président, de porter les dispositions qui précèdent à la connaissance des membres de votre association. Je ne doute pas, d'ailleurs, qu'ils ne soient les premiers à comprendre que l'immatriculation est demandée dans leur propre intérêt en mettant à même ce Consulat Général de les indiquer, de préférence aux étrangers, aux maisons

françaises qui demandent des correspondants ou des représentants. Elle facilitera aussi la remise des documents qui leur sont destinés.

Il semble logique que les Consuls puissent accorder leur intervention administrative dans une plus large mesure aux compatriotes qui se sont fait connaître dès leur arrivée et se groupent autour du représentant de la République.

L'obligation de se faire immatriculer existe d'ailleurs, dans les règlements consulaires de quelques grandes puissances, notamment, pour les pays de juridiction, l'Autriche-Hongrie (en ce qui concerne les Autrichiens) et la Grande-Bretagne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Gérant du Consulat Général.

(Signé) EM. ROBIQUET.

SEANCE DU 9 JUIN 1910

La séance est ouverte à quatre heures par M. A. F. Revol, président.

Sont présents: MM. C. A. Chouillou, J. Obalski, R. Pasquin, G. Vennat, Secrétaire.

M. G. Husson s'est fait excuser.

Ordre du Jour

Lecture du procès-verbal.
Lecture de la correspondance.
Élection d'un membre actif.
Élection de membres adhérents.
Révision des Statuts.
Questions diverses.

Avant de procéder à l'ordre du jour, M. le Secrétaire explique que, par une erreur matérielle, les convocations pour cette séance ont été faites pour le jeudi 12 juin au lieu de jeudi 9 juin, ce qui a dû créer une confusion et ce qui explique qu'un grand nombre de membres soient absents.

La Chambre décide, toutefois, de disposer des questions de routine puisque le quorum est atteint et de réserver notamment la révision des statuts pour une séance ultérieure, afin de donner l'opportunité à un plus grand nombre de membres de la discuter.

Procès-Verbal

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance

Les lettres échangées depuis la dernière séance sont au nombre de 96, dont 40 envoyées et 56 reçues.

On y remarque :

2 adhésions.

3 demandes d'agents : tuyaux en fonte, rubans, vins de Bordeaux.

3 demandes de renseignements commerciaux : charbonnages du nord-ouest canadien, tarif douanier, taux de transport.

2 demandes de renseignements confidentiels.

5 enquêtes sur débouchés possibles pour : fils à confectionner les filets et engins de pêche, détonateurs, bouton tendeur de violon, huiles de palme, tresses et nouveautés.

2 lettres relatives à des litiges.

1 négociant canadien demande à entrer en relations avec des fabricants français de chapeaux de Panama.

1 négociant français demande à acheter du homard en boîte.

1 questionnaire envoyé par le Comité d'Initiative de l'exposition flottante des produits français.

1 directeur de Conservatoire demande une médaille.

Et nombre d'autres lettres de moindre importance, traitant des détails d'administration, publicité, etc.

Election d'un Membre Actif

M. F. F. Robin, manufacturier de produits pharmaceutiques, à Montréal, présenté par MM. Rampon et Revol est élu membre actif, à l'unanimité, après un scrutin, conformément aux Statuts.

Election de Membres Adhérents

MM. B. Ram, épicier, de Montréal.

Et Emile Marot & Cie (fabricants du trieur Marot) de Niort (Deux-Sèvres) sont élus membres adhérents.

Les autres matières à l'ordre du jour seront considérées à la prochaine séance, le 23 juin courant.

La séance est levée à cinq heures.

SEANCE DU 23 JUIN 1910

La séance est ouverte à quatre heures par M. A. F. Revol, président.

Sont présents : MM. E. Robiquet, gérant du Consulat Général de France, C. A. Chouillou, L. Collinet, C. Galibert, A. Goblet, J. Obalski, R. Pasquin, E. Rampon, G. Vennat, secrétaire.

Ordre du Jour

Lecture du Procès-Verbal.

Lecture de la correspondance.

Election de membres adhérents.

Révision des Statuts.

Questions diverses.

Vacances de la Chambre.

Procès-Verbal

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance

Le Secrétaire procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

Nous avons reçu depuis la dernière séance 44 lettres et nous en avons envoyé 39.

On remarque :

3 adhésions.

1 démission.

4 demandes de renseignements confidentiels.

5 enquêtes sur débouchés possibles pour : tissus et bonneterie, colles et gélatines, soies à bluter, produits pour parfums, appareils électriques.

2 demandes de négociants français désirant importer : du poisson canadien, des pointes de cornes de boeufs.

3 demandes de représentation de maisons canadiennes, émanant d'agents français.

1 demande d'agence émanant d'un agent canadien.

1 lettre du Ministre des Travaux Publics et des Postes annonçant une réduction sur le tarif des colis postaux.

12 lettres relatives à la faillite de deux maisons canadiennes.

Etc., Etc.

Election de Membres Adhérents

MM. Mouriès Frères, manufacturiers de bouchons, 157, rue Breteuil, Marseille.

M. Duffaud, fabricant d'instruments de chirurgie, 88, Boulevard Port-Royal, Paris.

Et M. Théophile Guillon, distillateur à Nantes.

Sont élus membres adhérents à l'unanimité.

Révision des Statuts

La présence de seize membres au moins étant nécessaire pour adopter une motion tendant à la révision des Statuts, il est décidé de renvoyer cette ques-

tion à une prochaine séance, étant donné, d'ailleurs, que sa solution n'apparaît pas être urgente.

Questions Diverses

M. le Président informe les membres présents qu'il vient d'apprendre que la Cie Allan a considérablement amélioré son service maritime entre Montréal et le Havre. Il y a maintenant un départ de paquebot dans les deux sens, chaque semaine, tandis que l'an dernier, ces départs n'étaient que bi-mensuels. Cette Compagnie de navigation effectuera cette année au moins trente voyages, au départ de Montréal ou Halifax et autant au départ du Havre.

M. le Président expose également qu'en réponse à la requête adressée par notre Chambre à M. le Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes, relative à l'abaissement du tarif des colis postaux, il a reçu du ministère une lettre l'informant que cette question est étudiée avec soin. Cette lettre ajoute que les taxes d'affranchissement des colis postaux expédiés de France au Canada par la voie d'Angleterre et qui étaient précédemment de 2 fr. 75 jusqu'à 1 kil. 360, 4 fr. 75 de 1 kil. 360 à 3 kil. et 6 fr. 75 de 3 à 5 kilogrammes ont été réduits respectivement, depuis le 1er mai dernier, à 2 fr., 3 fr. 25 et 4 fr. 50.

Après informations prises au bureau de poste de Montréal il a été acquis la conviction qu'aucune diminution correspondante n'avait été effectuée au Canada sur les colis postaux expédiés en France par la voie d'Angleterre.

Il est décidé de transmettre copie de cette lettre à M. le Ministre des Postes au Canada et de lui demander s'il ne pourrait pas, dès maintenant, consentir une réduction équivalente, sans préjudice aux mesures à prendre ultérieurement.

Vacances de la Chambre

M. Chouillou, secondé par M. Obalski, propose que la Chambre s'ajourne "sine die", étant donné que l'on entre dans la période des vacances.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à cinq heures et quinze minutes.

REVUE FINANCIERE

La Bourse de Montréal n'est pas encore remise de la commotion qu'elle a ressentie; depuis plusieurs semaines, elle est nerveuse, agitée, et les cours n'ont que fort peu de stabilité. On constate des velléités de relèvement en début de séance, bientôt suivis d'une rechute et d'un alourdissement du marché financier.

Le ton général du marché présente cependant une tendance manifeste à l'amélioration, par suite de la situation plus rassurante de la Bourse de New-York.

Le volume des ordres de vente commence à diminuer et les cours des valeurs locales subissent une très légère hausse; on peut espérer que les affaires reprendront sous peu leur aspect normal.

* * *

Le stock du Quebec Railway a été l'objet de transactions pour la première fois hier à la Bourse de Paris. Le cours en a été d'environ 39, 5-8.

* * *

La déclaration relative aux six premiers mois de l'année courante et qui va être bientôt publiée par la Crown Reserve Mining Company va établir que les bénéfices pour la première moitié de l'année se sont élevés à \$536,064.

* * *

Au cours de la quatrième semaine de juin les recettes du Northern Pacific ont augmenté de \$162,000; pour le mois de juin l'augmentation a été de \$528,900. Depuis le mois de juillet 1909 elle a été de \$6,659,617.

* * *

Les recettes disponibles pour dividende de la Compagnie du Pacifique Canadien, au cours de l'année fiscale qui s'est terminée le 30 juin, donnaient un total voisin de \$25,000,000 soit \$10,600,000 de plus que l'année précédente. La balance disponible pour dividendes était suffisante pour payer le dividende régulier de 4 p.c., sur l'émission préférentielle, et de plus elle laisse un dividende disponible pour le stock ordinaire égal à plus de 15 1-2 p.c., sur les \$150,000,000 dus. L'an dernier cet excédent n'avait été que 8 1-2 p.c.

* * *

On annonce d'Hamilton que les actionnaires de la "Hamilton Steel and Iron Co." ont approuvé à leur assemblée d'avant-hier, l'action des directeurs qui ont formé un merger avec la Canadian Bolt and Nut Company, la Rolling Mills Company et la Canada Screw Company. La nouvelle compagnie, résultant de la fusion, s'appellera la "Steel Company of Canada."

* * *

Le conseil municipal d'Outremont, petite ville de la banlieue de Montréal a demandé des soumissionnaires pour \$200,000 d'obligations à 4 1-2 p.c., rachetables en 1952. C'est la "Montreal City and District Savings Bank" qui l'a emporté avec un chiffre de 100.95.

* * *

Les ventes d'obligations municipales, au Canada, durant le mois de juin ont atteint le total de \$2,187,588 au lieu de \$2,243,569 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une diminution de \$55,981.

Les chiffres établissent une diminution de près de quatre millions de dollars sur le total du mois précédent; cet excédent au mois de mai est dû à deux émissions importantes.

Voici le sommaire des ventes en juin :

Ontario, \$914,102; British Columbia, \$433,856; Québec, \$283,000; Alberta, \$246,030; Manitoba, \$132,500; Saskatchewan, \$105,000; Nova Scotia, \$73,100. Total \$2,187,588.

Cours des principales valeurs canadiennes

	Dernier cours.	Dernier divid.	Rev'nu.
Bell Téléphone	143	8	5.59
Canadien Pacifique	187	7	3.74
Dominion Coal, privilégié	108	7	6.48
Dominion Textile, privilégié	102	7	6.86
do ordinaire	67	5	7.46
Montreal Street Railway	236	10	4.23
Toronto do do	116	7	6.03
Halifax do do	122	7	5.73
Montreal Steel, ordinaire	105	7	6.66
Montreal Light, Heat & Power	129	7	5.42
Montreal Telegraph	150	8	5.33
Montreal Cotton	134	8	5.97
Ogilvies, privilégié	127	7	5.51
do ordinaire	132	8	6.06
Richelieu & Ontario Nav. Co.	79	5	6.32
Shawinigan Power	96	4	4.16
La Rose	4½	8	9.41

Pour donner une idée de la baisse considérable subie par la généralité des valeurs depuis un mois nous indiquons ici le cours de certaines d'entr'elles au 1er juin dernier et leur cours actuel :

	Au 1er Juin	Aujourd'hui	Différence
Quebec Street Railway	45½	37	8½
Montreal Light, Heat and Power Co.	133¾	129	4½
Canadien Pacifique	197½	187	10½
Montreal Street Railway	244	236	8
Toronto do do	120½	116	4½
Richelieu & Ontario	83¾	79	4¾
Dominion Textile	71	67	4

NOUVEAUX TRAITÉS DE COMMERCE CANADIENS

Pendant les cinq derniers mois le gouvernement canadien a considérablement modifié ses relations douanières avec les pays étrangers.

Voici l'ordre chronologique des six dernières conventions, ou plutôt de leur mise en vigueur :

1er février 1910, traité franco-canadien.

1er mars 1910, suppression de la surtaxe frappant les produits allemands.

1er avril 1910, nouvelles conventions entre le Canada et les États-Unis.

10 juin 1910, trois nouveaux traités avec la Hollande, la Belgique et l'Italie.

Nous avons déjà parlé longuement du traité franco-canadien. A plusieurs reprises, nous avons discuté les conséquences probables, en ce qui nous concerne, des modifications apportées dans les relations canadiennes, tant avec les États-Unis qu'avec l'Allemagne. Nous nous occuperons aujourd'hui des trois traités les plus récents; ils sont de nature à nous intéresser.

La Belgique et la Hollande sont placées exactement sur le même pied; le Canada leur accorde, à l'une et à l'autre, le bénéfice de son tarif intermédiaire sur 105 articles. A noter que la France jouit du même tarif intermédiaire pour 98 articles et d'un tarif spécial plus avantageux, pour 12 articles.

Les concessions faites par le Canada à ces deux pays sont presque identiques à celles que nous en avions nous-même reçu. Sauf une dizaine d'articles, la Belgique et la Hollande jouiront donc sur le marché canadien des mêmes avantages que la France.

Aucune différence n'existe entre elles et nous quant aux spiritueux, conserves de viandes, préparations pharmaceutiques non liquides, livres et imprimés, pâtes alimentaires, parfums, savons, automobiles, verrerie et glaces, horlogerie et montres, meubles, dentelles et broderies en coton, tissus et étoffes de laine, draperies, vêtements sacerdotaux, tulle, passementerie, crêpes, velours et tissus en peluche, pianos et instruments de musique, cuirs, chaussures, ganterie, plumes et fleurs, bijoux, pierres précieuses, boutons, peignes et brosses, pipes et tabletterie, huiles d'olive, vins de champagne, etc., etc. La seule préférence dont jouisse la France sur le marché canadien par rapport à la Belgique et à la Hollande, porte sur les produits suivants :

	Belgique et Hollande.
France	
1c. —Conserves de légumes, par livre	1¼c.
2c. —Anchois et sardines, la boîte	3c.
—Vins de raisin frais, au-dessous de 11.6° le gallon	25c.
20c. —do entre 11.6° et 13.3°	25c.
—Préparations médicinales et pharmaceutiques liquides, mais ne contenant pas d'alcool, ad valorem	50c.
—Velours de soie pure et tissus en soie, ad valorem	27½c.
—Rubans de toutes sortes et de toutes matières, ad valorem	32½c.
—Articles confectionnés en soie ou dont la soie est l'élément principal, ad valorem	35c.
32½c. rem	35c.
—Broderies et dentelles autres qu'en coton, collets et collerettes en dentelle et tous articles en dentelle; filets en coton, en toile, en soie ou autres matières, ad valorem	32½c.

Passons maintenant à l'Italie.

La caractéristique de l'arrangement italo-canadien, c'est qu'il n'est que provisoire; il sert de prélude à une convention générale entre les deux pays qui sera ultérieurement conclue, mais si l'on ne pouvait tomber d'accord sur les termes de cette convention, il serait loisible à chacune des parties contractantes de dénoncer l'entente actuelle avec un préavis de deux mois.

Cette convention provisoire ne porte que sur 36 articles, soit 18 articles italiens et 18 articles canadiens. Le bénéfice du tarif intermédiaire canadien est accordé à ces 18 articles italiens. Ce sont: Macaroni et vermicelle, conserves de légumes, sirops et jus de fruits, vins de raisin frais, champagnes et vins mousseux, savons, parfums et pommades, huiles essentielles, dentelles et broderies de coton, lainages et tissus de laine, vêtements sacerdotaux, velours de soie ou de peluche, rubans de toutes sortes et de toutes matières, articles en soie ou soieries, instruments de musique, gants en chevreau fin.

Le simple coup d'oeil que nous venons de jeter sur ces trois conventions douanières suffit à démontrer combien hâtivement elles ont été conclues; elles n'ont pas dû être précédées de longues études, car il semble qu'elles aient été bâclées au petit bonheur et sans se préoccuper beaucoup des intérêts des autres pays avec lesquels le Canada est lié par des traités.

Sans doute, les ministres canadiens ne doivent pas ignorer ce qu'est le vin de champagne. Sans doute ils savent qu'il n'y a qu'un seul pays au monde qui produise du champagne et que ce pays n'est ni l'Italie, ni la Belgique, ni la Hollande. Pourquoi donc leur accorder le bénéfice du tarif intermédiaire canadien pour leurs vins de Champagne? Peut-on supposer qu'il s'agisse de vins français vendus en Italie, en Belgique ou en Hollande pour être ensuite réexportés au Canada? C'est tout-à-fait inadmissible, car les consommateurs canadiens n'ont nul besoin de recourir à ces intermédiaires.

Oh! nous savons bien que des vins ou des cidres mousseux d'Allemagne et d'Italie se qualifient pompeusement de vins de Champagne et cherchent à supplanter les nôtres, mais nous n'avions pas supposé jusqu'ici que le gouvernement canadien put favoriser l'importation de ces boissons hybrides, frauduleusement baptisées, et leur constituer en quelque sorte un état-civil de bon aloi puisqu'il admet officiellement que la Belgique, la Hollande et l'Italie puissent produire des vins de champagne.

Ces bons allemands doivent être contents! C'est à eux, surtout, que profitera le traité belgo-canadien et ils vont s'empressez d'expédier par le port d'Anvers leurs mauvaises tisanes. Ah! dorénavant, les canadiens boiront de fameux champagne!

Autre anomalie: le Canada refuse son tarif intermédiaire aux huiles d'olive italiennes, mais il le concède et à la Belgique et à la Hollande, qui n'en produisent pas. Même observation pour les amandes.

Considérons maintenant l'importance actuelle des échanges commerciaux entre le Canada et l'Italie, la Belgique et la Hollande et dans quelles mesures les intérêts français peuvent être atteints ou menacés par ces trois nouveaux tarifs.

Importations canadiennes

	1908-09.	1909-10.
De Belgique	\$1,901,588	\$3,239,888
De Hollande	1,273,121	2,009,877
D'Italie	761,339	893,398

Exportations canadiennes

	1908-09.	1909-10.
En Belgique	3,927,445	2,895,002
En Hollande	1,242,730	1,937,852
En Italie	1,622,512	829,573

Il résulte du tableau qui précède que les échanges commerciaux entre le Canada et les trois pays qui nous occupent pendant l'année fiscale 1909-10 n'ont atteint que \$11,805,590, tandis qu'à elle seule la France arrivait, pendant la même période, au chiffre de \$12,750,192.

Sur quelles catégories de marchandises s'exercera la concurrence de ces trois pays par rapport à la France sur le marché canadien?

Voici quelques indications sur l'état actuel des importations canadiennes d'Italie, de Belgique et de Hollande.

En 1908-09, l'Italie a exporté au Canada pour \$25,194 de vins, vermouths et spiritueux et pour \$52,354 de soieries.

Pendant la même période, la Belgique n'exportait que \$143 de vins et spiritueux et pour \$39,500 de soieries, mais elle vendait au Canada pour \$664,000 de verreries. (Ce chiffre est, toutefois, tombé à \$373,000 pendant l'année 1909-10). Le sucre et la mélasse ont atteint \$248,000; le fer et l'acier ont figuré pour \$280,000 en 1908-09, mais sont descendus à \$131,000 en 1909-10. En 1905, le Canada achetait en Belgique de grandes quantités de ciment, mais cette importation a subi une importante diminution au cours des années suivantes; les dernières statistiques n'indiquent plus que \$39,000. Les fruits, (principalement les oranges et les citrons) représentent le plus gros chiffre des exportations d'Italie au Canada; pendant l'an dernier ils ont atteint \$305,000 tandis que l'année précédente, ils n'étaient que de \$238,000. Le macaroni et le vermicelle figurent pour \$73,000 en 1909-10; en 1908-09, ils atteignaient \$94,000. Le soufre se classe également en bon rang: \$142,000. Les huiles d'olive accusent une progression constante et vraiment menaçante pour nos propres produits, les derniers chiffres étant de \$38,000.

A l'heure actuelle le blé constitue les trois-quarts des exportations du Canada en Italie. En 1909 il en a été expédié 1,410,000 boisseaux évalués à \$1,264,000. Le rapport du département du commerce indique que ce commerce avec l'Italie est tout nouveau, aucune exportation de ce genre n'ayant été enregistrée avant 1909, bien qu'en 1908 les italiens aient importés des autres pays, pour \$35,000,000 de blé. La morue tient la deuxième place sur la liste des articles exportés par le Canada en Italie; cette exportation représente plus de \$200,000 par année.

Le Canada fait aussi de grosses affaires avec l'Italie pour les machines agricoles, dont l'exportation est évaluée à \$80,000.

De plus, le Canada vend à l'Italie des voitures, du charbon, du coton, de la gutta percha, de l'amiante, du goudron et du bois, mais pour une valeur minime.

Pour le moment, le commerce du Canada avec la Belgique est deux fois plus important que celui avec l'Italie et là encore, le blé représente plus de la moitié des exportations canadiennes bien que ce commerce soit tout récent. En 1909 le Canada a vendu à la Belgique pour \$2,400,000 de blé, c'est-à-dire plus du double que le total de l'année précédente.

En 1908 le Canada a expédié en Belgique pour \$48,000 de homards, mais ce chiffre est tombé à \$38,000 l'année suivante. Les homards ne sont pas mentionnés dans les rapports belges, mais ils sont probablement compris dans la liste des poissons.

L'exportation de minéraux canadiens en Belgique est considérable, mais aussi très variable. En 1908 les exportations d'aluminium se sont chiffrées à \$484,000 mais l'année suivante elles sont descendues à \$132,000. La même année le minerai de plomb est tombé de \$296,000 à \$1,500.

D'un autre côté l'amiante est passé de \$86,000 à \$159,000, tandis que le fer et l'acier ne représentaient plus qu'une valeur totale de \$75,000 au lieu de \$84,000 l'année précédente.

Dans la même année le Canada a envoyé en Belgique pour \$133,000 d'argent, mais pour \$21,000 seulement en 1909.

Quant à la Hollande, sa concurrence est moins à craindre pour les produits français. Actuellement, ses exportations au Canada se limitent, ou à peu près, à son genièvre (gin) et à ses pierres précieuses taillées.

Nous aurions mauvaise grâce à nous lamenter à cause de ces ententes commerciales conclues par le Canada avec certains de nos concurrents: c'était à prévoir et, d'ailleurs, nous devons nous attendre à ne pas rester longtemps les seuls bénéficiaires des concessions offertes par le Canada en échange d'avantages qu'il recherchait sur les marchés européens. Comme consolation, nous pouvons encore nous féliciter de jouir d'une

situation quelque peu privilégiée, puisque nous restons plus favorisés que les autres nations (sauf l'Angleterre) quant aux neuf articles énumérés en le tableau qui précède.

Cette situation nouvelle devrait avoir pour conséquence de stimuler l'activité de nos exportateurs français et de les déterminer à vaincre leurs rivaux sur un terrain qu'ils devraient connaître mieux qu'eux, où ils jouissent de plus de sympathies, où les affaires leur sont plus faciles, où ils sont arrivés les premiers et ont conquis une situation enviée, dans laquelle ils ne doivent pas se laisser supplanter.

UNE BONNE LOI

Au cours de sa dernière session, la Législature de la Province de Québec nous a doté d'une excellente loi qui aura pour effet de supprimer l'une des formes de la fraude si souvent pratiquée au Canada par une certaine catégorie de négociants à l'encontre de leurs fournisseurs.

Antérieurement à cette loi, tout commerçant pouvait vendre son fonds, ses marchandises, ses créances, etc, et en encaisser le prix sans que ses créanciers aient connaissance de cette vente et sans que son acquéreur fut astreint à aucune responsabilité à leur égard. Parfois, le vendeur ayant son argent en poche allait vivre tranquillement ailleurs du fruit de son escroquerie; dans d'autres cas, la vente consentie à un homme de paille n'était que simulée et le vendeur continuait ses affaires sous un autre nom.

De toutes façons, le résultat, quant aux créanciers, était désastreux. Lorsqu'ils réclamaient ce qui leur était dû, l'acquéreur vrai ou supposé, leur répondait invariablement: "Je ne vous connais pas; j'ai acheté ce fonds, je l'ai payé et je n'ai pas à me préoccuper des dettes de mon prédécesseur."

Que faire? Quel recours exercer? Il y en avait bien un, mais tellement illusoire! En effet, cette vente était soumise aux règles du droit commun qui permet à tout créancier de demander aux tribunaux l'annulation d'un acte fait par son débiteur en fraude de ses droits. (L'article 1032 du Code Civil de la Province de Québec reproduit exactement les dispositions de l'article 1167 du Code Civil français).

Mais l'acquéreur étant toujours présumé de bonne foi, il fallait nécessairement prouver qu'il connaissait l'existence des dettes de son vendeur et qu'il était complice de la fraude. Cette preuve était extrêmement difficile à faire et la plupart des procès échouaient pitoyablement.

Tout cela est changé aujourd'hui.

Dorénavant, le vendeur sera obligé de faire connaître ses dettes à son acquéreur et celui-ci ne pourra se

libérer valablement qu'après les avoir acquittées, faute de quoi il devient personnellement responsable à l'égard des créanciers.

Nous eussions préféré le système français, c'est-à-dire la publication de la vente dans les journaux et le délai d'un mois accordé aux créanciers pour faire opposition au paiement du prix. Toutefois, la nouvelle loi constitue une garantie assez sérieuse car toute fausse déclaration de la part du vendeur relativement à ses dettes serait punie de peines correctionnelles assez sévères et nous aimons à croire que, même les commerçants les moins scrupuleux ne voudront pas s'exposer à encourir ces pénalités.

C'est un pas de plus vers la répression de la fraude, en matière commerciale mais que de chemin il reste à parcourir dans cette voie!

Quand donc pourra-t-on poursuivre la contrefaçon par des moyens efficaces, accessibles à tous?

Quand donc empêchera-t-on la constitution de sociétés fictives, n'ayant aucun capital versé?

Quand donc obligera-t-on impérieusement les commerçants à tenir une comptabilité uniforme?

Quand donc leur défendra-t-on de donner en gage à des prêteurs—ou plutôt à des usuriers—des marchandises qu'ils n'ont pas payées?

Quand donc considèrera-t-on comme un délit le fait, aujourd'hui licite, de vendre au comptant et à vil prix, des marchandises achetées à terme et qui ne seront jamais payées?

Quand donc aurons-nous une loi en matière de faillite? c'est-à-dire une loi véritablement honnête et rigoureuse, protégeant les créanciers contre les agissements malhonnêtes de certains faillis?

Quand donc, enfin, nous donnera-t-on des tribunaux de commerce pour trancher rapidement et à peu de frais les différends qui s'élèvent entre commerçants?

Le gouvernement de la province de Québec a l'intention d'opérer une refonte des lois qui régissent notre province.

Espérons qu'au cours de ce travail—déjà commencé, croyons-nous,—nos législateurs s'apercevront de la pauvreté, de l'imperfection et de l'insuffisance de nos lois commerciales et qu'ils s'efforceront d'y remédier.

S. D.

LES RECOLTES AU CANADA

Nous puisons dans un rapport récemment publié par le ministère de l'Agriculture d'Ottawa les renseignements suivants sur les probabilités des prochaines récoltes. Ces pronostics sont, généralement, assez justes car ils sont basés sur les rapports reçus d'une foule de correspondants.

L'étendue des terres en culture pour le blé d'automne est de 707,200 acres de plus qu'en 1909.

1,834,000 acres de terre sont semés d'orge, soit 3,500 acres de moins que l'année dernière. La récolte du seigle continue à baisser; cependant la condition est à peu près la même que l'an dernier. Les pois couvrent une superficie de 386,100 acres, soit 7,200 acres de moins qu'en 1909.

Les grains divers couvrent une étendue de 575,700 acres, c'est 6,400 acres de moins qu'en 1909, la condition de ces grains est supérieure à celle de l'année dernière, 8,515,400 acres de terre sont en prairie; la condition du foin est de 7.78 supérieure à celle de 1909.

L'étendue totale des champs en culture est de 36,554,200 acres, soit 2,359,300 acres de plus que l'année dernière et 4,951,050 acres de plus qu'en 1908. La culture du blé occupe le premier rang; elle couvre 9,231,800 acres, contre 7,750,400 acres en 1909 et 6,610,300 en 1908. Les provinces du Manitoba, Saskatchewan et Alberta ont accru l'étendu de leurs terres en culture de 2,495,466 qu'elles étaient en 1900 à 8,395,400 qu'elles sont en 1910.

La Saskatchewan seule a augmenté la culture de ses terres de 163,000 acres.

La province d'Ontario a augmenté l'étendue de ses terres en culture de blé d'automne de 581,100 acres à 609,200 acres, en avoine de 3,142,200 à 3,272,000 acres; celle de Québec, de 1,574,100 acres à 1,649,600.

La condition des pâturages est de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière dans les provinces de Québec et Maritimes.

Les dernières gelées ont causé beaucoup de dommages aux arbres fruitiers et aux légumes, dans diverses provinces; mais règle générale, la température a été favorable à la culture de tous les fruits et de tous les grains.

N.B.—L'acre égale 64 ares.

PROCEDES ALLEMANDS DE CONCURRENCE DELOYALE

Nous avons lu dans les journaux de Paris du 12 juin un fait-divers qu'il nous semble intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs canadiens.

Une maison de Hambourg (Allemagne) faisait fabriquer à Paris sous la marque "Malthers" ou "Winters" des pastilles purgatives qu'elle revêtait d'étiquettes en langue française et qu'elle vendait en France. Ces pastilles étaient, d'ailleurs, fabriquées par des gens qui ne sont ni pharmaciens ni chimistes.

Certains pharmaciens parisiens s'étant plaints au Parquet de la Seine, une enquête fut ouverte qui révéla l'exactitude de ce fait et amena la confiscation de

ces marchandises. Le fabricant sera poursuivi pour exercice illégal de la pharmacie.

Celui-ci se défend d'avoir causé le moindre préjudice aux pharmaciens français, prétendant que **ses pastilles étaient uniquement destinées au Canada** et qu'en les faisant fabriquer en France il n'avait d'autre but que d'éviter des frais de douane considérables à leur entrée au Canada.

Cette petite histoire nous paraît assez suggestive, surtout si nous la rapprochons de faits antérieurs, notamment de ceux que nous avons signalés dans notre bulletin de mars 1903.

Nous constatons alors que les exportations au Canada des préparations pharmaceutiques françaises demeureraient stationnaires tandis qu'il existait une augmentation marquée dans les exportations au Canada des mêmes produits provenant de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'Allemagne.

Cet état de choses nous paraît surprenant, car nous n'ignorons pas que nombre de jeunes médecins canadiens-français prennent de plus en plus l'habitude d'aller passer quelques années à Paris pour se perfectionner dans leur art et qu'ils en rapportent une prédilection bien marquée pour les préparations pharmaceutiques françaises qu'ils prescrivent à leurs malades. Ces préparations jouissent, d'ailleurs, d'une réputation de pureté absolue que leur acquiert la sévérité des lois françaises et la surveillance minutieuse exercée sur leur fabrication.

L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés pour connaître les causes de la défaveur de ces produits français sur le marché canadien, nous a révélé les faits suivants :

Un chimiste montréalais, chargé par le gouvernement d'analyser les produits offerts à la consommation avait constaté l'impureté de certains d'entr'eux et même la substitution de certaines substances à d'autres. Comme conséquence, il accusa les pharmaciens canadiens de falsification, mais ceux-ci protestèrent énergiquement de leur innocence et prouvèrent victorieusement que la falsification n'avait pu être opérée dans leurs officines mais bien dans les laboratoires de leurs fournisseurs français.

Cette démonstration, toute péremptoire qu'elle était, ne nous avait cependant pas convaincu de la culpabilité de la pharmacie française, mais elle nous avait donné la certitude qu'il se vendait au Canada des produits pharmaceutiques soi-disant français qui n'étaient, en réalité, que des falsifications ou contrefaçons de l'article français de bon aloi.

L'aventure de ce fabricant hambourgeois exerçant à Paris sa coupable industrie ne corrobore-t-elle pas pleinement notre opinion ?

Et comment qualifier la désinvolture avec laquelle cet Allemand se justifie en répondant à ses accusa-

teurs : "Ces pastilles ne sont pas faites pour vous, je les envoie au Canada."

Ces pastilles purgatives, fabriquées dans le mystère, sans surveillance ni contrôle, par des gens qui ne sont ni chimistes ni pharmaciens, que contiennent-elles ? Ne peuvent-elles pas empoisonner ceux qui les absorbent, ou tout au moins causer des désordres graves dans leur organisme ? Bah ! cela n'a pas d'importance, elles sont destinées aux Canadiens !

Ce n'est pas la première fois et, malheureusement, ce ne sera pas la dernière que nous dénonçons à nos lecteurs les procédés déloyaux et, parfois, cyniques, qu'emploie la concurrence allemande pour détrôner les produits français.

Jaloux de la supériorité de la fabrication française, ils cherchent à l'avilir ; hélas ! nous voyons qu'ils y parviennent quelques fois.

Mais quand nous prenons en flagrant délit ces bons apôtres nous avons bien le droit de les fustiger et de les flageller de tout le mépris des honnêtes gens.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 25 juin 1910.

Le grand événement de ce mois-ci à Ottawa a été naturellement la promulgation des nouveaux traités commerciaux avec la Belgique, la Hollande et l'Italie dont le texte vous a été adressé et a maintenant paru à l'Officiel.

La nouvelle n'en a surpris personne, car il fallait bien s'attendre qu'aussitôt la conclusion du traité franco-canadien, un grand nombre de nations viendraient réclamer du Canada un traitement aussi semblable que possible à celui qui était accordé à la France, destiné à servir d'indication sur la portée que le Canada comptait donner à ses arrangements de réciprocité.

Les traités avec la Belgique et la Hollande sont une concession bienveillante, faite, aux termes du décret "pour reconnaître les avantages accordés jusqu'à ce jour par ces pays aux produits du Canada." Il est bon de rappeler à ce sujet que la Belgique, avec l'Allemagne avaient été les boucs émissaires de la libération fiscale du Canada par la Grande-Bretagne.

L'abrogation en Août 1898 de la clause paternelle des traités anglais avec les puissances étrangères qui prescrivait que les colonies ne se verraient pas imposer le même traitement que la mère-patrie avait provoqué dans le monde commercial une bien légitime émotion. C'était la permission donnée aux gouvernements coloniaux de faire leurs propres arrangements douaniers, faculté devenue nécessaire en raison de la conservation par la Grande-Bretagne du système du libre échange et de l'adoption graduelle par les colonies du système protectionniste.

L'Allemagne se regimba contre cette décision. L'empereur ne comprenait pas que l'Angleterre ne fût pas de taille à imposer à ses colonies le respect de ses traités et il entreprit de punir les colonies anglaises de leurs vues d'indépendance fiscale. Il s'empessa d'user de représailles envers le Canada et de le priver des avantages accordés à la Grande-Bretagne par son nouveau traité.

Mal en prit au bouillant Kaiser. Le Canada ne se laissa pas malmener, il imposa aux produits allemands une lourde surtaxe qui a complètement dérouté le commerce allemand au Canada et dont l'Allemagne a été bien heureuse de solliciter l'abrogation qui vient de lui être accordée, en échange de la concession au Canada des avantages du tarif de faveur dont on l'avait sommairement privé à Berlin.

La Belgique, qui se trouvait dans le même cas que l'Allemagne lors de la dénonciation des traités avait pris le sage parti de ne rien dire et de conserver au Canada la jouissance d'un tarif peu élevé.

En récompense de cette attitude, il lui a été accordé de bon gré la jouissance du tarif intermédiaire canadien sur les mêmes produits à peu près que la France, mais sans la liste spéciale.

Il est bon d'ajouter que cette jouissance est accordée à la condition nouvelle que les produits énumérés devront être importés directement, et que ces produits "ne seront considérés comme importés directement, que s'ils sont transportés sans transbordement d'un port de Belgique ou de Hollande ou d'un port d'un pays britannique à un port de mer ou de rivière canadien."

Les échanges du Canada avec la Belgique et la Hollande ne sont pas bien considérables. En 1909-10, le Canada a importé de Belgique \$3,239,888 et de Hollande \$2,009,877. Il a exporté en Belgique \$2,895,002 et en Hollande \$1,937,852.

L'arrangement conclu avec l'Italie est provisoire et l'étude d'un traité complet est remise à plus tard. S'il n'intervient pas de traité permanent dans un délai raisonnable, l'une ou l'autre des parties contractantes pourra mettre fin à l'arrangement en donnant un avis de deux mois.

Le commerce du Canada avec l'Italie a été, l'an dernier de: importations \$893,398; exportations \$829,573.

* * *

La France ayant été l'initiatrice des arrangements de tarif entre le Canada et les pays étrangers sous le régime intermédiaire, il est bon de signaler un autre fait: c'est que l'arrangement franco-canadien a mis le sceau à la liberté absolue de négociation commerciale accordée au Canada dans l'Empire Britannique.

Le gouvernement Laurier avait toujours affirmé qu'une concession spéciale lui avait été accordée en

cette occasion, mais ses adversaires le niaient, prétendant que ces négociations n'avaient donné lieu à aucune innovation.

Des documents qui viennent d'être déposés aux Communes anglaises éclairent absolument ce point d'histoire et le règlent définitivement.

En 1895 Lord Ripon traitant des Dominions dans leurs rapports avec l'étranger, écrivait dans une circulaire aux gouverneurs des colonies:

"Toute négociation a lieu entre Sa Majesté britannique et le souverain d'un Etat étranger. Les pourparlers doivent donc être menés par le représentant de Sa Majesté auprès de la puissance étrangère en question. Le représentant de Sa Majesté tient le gouvernement britannique au courant de la discussion qui se poursuit, et lui demande des instructions toutes les fois qu'il est nécessaire."

Lorsqu'il s'est agi du traité de commerce franco-canadien que les hon. Fielding et Brodeur allaient négocier à Paris, Sir Edward Grey écrivait en juillet 1907 à son chargé d'affaires à Paris:

"Je ne crois pas nécessaire de m'en tenir strictement aux règles posées par le marquis de Ripon... Il est plus pratique de laisser sir Wilfrid Laurier et le ministre canadien des finances négocier eux-mêmes; **ils vous tiendront sans doute au courant.**"

Deux autres dépêches de sir Edward Grey vinrent encore confirmer par la suite, l'indépendance dont jouissaient les plénipotentiaires canadiens. Le contrôle du gouvernement britannique s'exerça sous une forme absolument platonique: le traité de commerce fut contresigné par l'ambassadeur anglais à Paris.

L'autonomie des Dominions dans leurs relations commerciales avec l'étranger était reconnue.

* * *

Avec tout cela, on ne parle plus beaucoup du projet de traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Les honorables Fielding et Paterson sont partis pour l'Angleterre et ne reviendront pas avant le mois de septembre.

Le Secrétaire d'Etat canadien, avant leur départ, a exprimé au secrétariat d'Etat à Washington, en réponse à une demande de hâter les négociations, le désir sincère du gouvernement du Canada d'entrer en négociations aussitôt que les circonstances le permettront.

On s'attend qu'après le retour des ministres canadiens une commission sera nommée par chacun des pays pour étudier les tarifs respectifs et discuter les arrangements possibles. Le travail préparatoire va être exécuté durant les vacances par des experts canadiens et américains.

En tout cas, on ne peut s'attendre à rien de nouveau avant l'hiver prochain.

Le Canada vient encore de ressentir les besoins inhérents à une nation qui grandit et qui prospère, surtout quand cette nation comprend des éléments aux besoins divers.

Pendant longtemps le Canada se contenta pour sa circulation monétaire de dénominations fort limitées de numéraire, la plus haute valeur de la monnaie d'argent était la pièce de 50 cents, le demi dollar, tous les dollars en circulation étaient en papier—souvent fort sale, il faut l'avouer. Mais cela va changer.

D'un autre côté il n'y avait pas du tout de monnaie d'or.

Au cours de la dernière session, le gouvernement s'est fait accorder le pouvoir de frapper des pièces d'un dollar en argent qui sont instamment réclamées par la population de l'ouest, en grande partie d'origine américaine maintenant—et habituée au manie-ment du dollar d'argent "Silver dollar."

Du moment où le Canada veut restreindre et empêcher autant que possible la circulation de la monnaie américaine sur son territoire, il lui fallait répondre avec sa propre monnaie aux demandes du public.

Quant à la monnaie d'or, le Canada a décidé d'avoir des pièces de vingt dollars, de dix, de cinq et de deux et demi.

La création de cette monnaie nationale qui sera frappée en Canada à la succursale de la monnaie Royale d'Ottawa est un nouvel attribut de la souveraineté accordée au Canada.

La grande question actuellement discutée dans le public est de savoir quel nom portera la monnaie d'or étalon canadienne, correspondant à la livre anglaise, au louis français, à l'aigle américain.

Des concours sont ouverts à ce sujet, dans les journaux de la capitale et l'appellation favorite paraît être pour le louis canadien: le Castor ou "beaver", nom plein de couleur locale et subdivisé en demi, quart et huitième de castor.

* * *

Le ministère des finances et le ministère des douanes ont, dans le cours de ce mois, publié toute une série intéressante de documents sur notre situation financière et commerciale, dont je crois bon de donner quelques chiffres.

D'abord, tous comptes faits, l'exercice financier 1909-1910 se solde comme suit: Recettes \$101,505,034; Dépenses \$79,409,849. Excédent des recettes \$22,091,185.

Les dépenses au compte capital ont été de \$34,114,994 et l'augmentation de la dette a donc été de \$12,336,068.

Cette somme dépensée au compte capital représente des travaux exécutés, une augmentation corollaire de notre actif de \$34,000,000, accomplie en empruntant

seulement \$12,000,000 et en plaçant d'une façon sûre et profitable notre excédent de 22 millions.

D'un autre côté les résultats des deux premiers mois du présent exercice dénotent une augmentation extraordinaire du commerce canadien.

Ainsi le commerce extérieur total des deux premiers mois de l'exercice (avril et mai) s'est élevé à \$105,171,866, ce qui représente une augmentation de 25 millions et quart sur le commerce total des deux mêmes mois l'année dernière. Si l'augmentation se maintient sur le même pied au cours de tout l'exercice, nous avons l'espérance d'atteindre dans deux ans le record extraordinaire d'un milliard de dollars.

Ce n'est pas mal pour une population de 8 millions d'habitants!

Cela fait un commerce de \$125 par tête de Canadien, homme femme et enfants, et la rapidité de l'expansion commerciale de ce pays n'a jamais eu de précédent dans aucun autre pays au monde.

O. Rideau.

UN MEETING D'AVIATION

Pour la première fois un concours international d'aviation vient d'avoir lieu au Canada. Il a duré onze jours, du 25 juin au 5 juillet inclusivement, et s'est déroulé sur les bords du fleuve Saint-Laurent, à Lakeside, à 27 ou 28 kilomètres de Montréal.

Sept ou huit aviateurs y ont pris part. Il y avait quatre américains, tous élèves des frères Wright, chacun d'eux pilotant un biplan Wright, deux ou trois amateurs canadiens, les uns munis d'un aéroplane de leur invention et l'autre possesseur d'un monoplan Blériot. Enfin l'aviation française était représentée par le comte Jacques de Lesseps, déjà célèbre par sa traversée de la Manche.

Disons tout de suite que les aviateurs canadiens n'ont pas eu beaucoup de succès, soit que leurs appareils aient obstinément refusé de quitter le sol, soit que le Blériot ait été confié à des pilotes par trop dénués d'expérience.

Parmi les élèves des frères Wright, il convient de faire une sélection; trois d'entr'eux ne sont encore que des apprentis qui, malgré toute leur bonne volonté, n'ont rien fait de remarquable; ils ont dû se borner à quelques envolées, méritoires sans doute, mais nullement impressionnantes. Ils ont d'ailleurs subi plusieurs accidents dont ils se sont tirés indemnes mais qui ont mis hors de service—nous allions dire hors de combat—trois de leurs appareils sur quatre.

Quant au quatrième, le jeune Brookens, il s'est révélé aviateur émérite, plein d'audace et d'adresse, manoeuvrant superbement son appareil dont il possède l'absolue maîtrise. Il exécuta une série de vols superbes et

prolongés, au cours desquels il atteignit à plusieurs reprises une altitude d'environ 1,000 mètres.

Le comte Jacques de Lesseps étant notre compatriote nous nous sentons gênés pour parler de lui, car nous ne voudrions pas être accusés de parti-pris. Pendant les sept premiers jours du meeting, n'ayant à sa disposition qu'un seul monoplane Blériot, de faible envergure, muni d'un petit moteur Anzani, il s'efforça de faire de son mieux, nous révélant son habileté et sa virtuosité par des vols souverainement élégants mais de peu de durée. Il recueillait, néanmoins, la plus grande part des applaudissements du public qui connaissait ses prouesses antérieures et lui en faisait crédit.

Enfin, le 2 juillet au matin, il recevait de France son aéroplane de prédilection, le fameux Blériot "Scarabée" avec lequel il se rendit de Calais à Douvres et quelques heures plus tard, il était prêt à s'en servir, grâce à la diligence et au dévouement des deux mécaniciens français qui l'accompagnaient. Le même jour, il accomplissait un exploit mémorable—au moins au Canada où il constitue un record—en faisant en 49 minutes, 3 secondes 3-5 le trajet aller et retour du champ d'aviation à Montréal, soit environ 55 kilomètres, à une altitude moyenne de 400 à 500 mètres.

Porteur d'un grand nom universellement connu et respecté, jouissant lui-même d'une grande notoriété conquise par ses hauts faits en aviation, joignant à cela infiniment de tact, d'esprit et de bonne grâce, ce fils du "Grand Français" est devenu pendant son bref séjour au Canada l'idole de la population montréalaise.

Le Maire et les échevins de Montréal l'ont reçu officiellement à l'Hôtel de Ville. (Il leur rendit, d'ailleurs, cette politesse, en venant virer au-dessus du palais municipal lors de son vol au-dessus de la ville.) L'Aéro-Club canadien, l'Automobile Club et la Chambre de Commerce Française de Montréal lui offrirent un lunch au Club Saint-Denis et plusieurs notabilités montréalaises lui adressèrent tant d'invitations qu'il ne put les accepter toutes, à cause de la brièveté de son séjour parmi nous.

En un mot, M. de Lesseps fut le héros—nous ne pouvons dire le champion car, en réalité, il n'y eut pas de concours—de ce premier meeting d'aviation au Canada. Il porta très-haut l'honneur du nom français, ce dont nous sommes infiniment honorés.

Au moment où nous allons sous presse, le déjà célèbre aviateur part pour Toronto, la seconde ville canadienne, où il doit prendre part à un second meeting. Nous souhaitons qu'il y cueille de nouveaux et abondants lauriers.

Les canadiens se sont beaucoup intéressés à ce spectacle, tout nouveau pour eux. Il est permis d'espérer que l'émulation aidant, ce sport naissant se dévelop-

pera ici et que les constructeurs français trouveront au Canada un nouveau débouché pour la vente de leurs aéroplanes, dont la supériorité vient d'être pleinement démontrée.

Nous reproduisons ci-dessous un article d'un journal canadien-français de Montréal, ayant pour titre: **A la Française!**

"Pour couronner la semaine d'aviation, le comte de Lesseps a fait samedi soir une superbe envolée. Monté sur son monoplane "Le Scarabée", il quittait les pistes aériennes de la Pointe-Claire et se dirigeait vers Montréal... Et les Montréalais ont pu admirer le grand oiseau mécanique qui planait sur la bonne ville de Maisonneuve.

"Le comte de Lesseps a accompli ce raid, une distance d'environ 35 milles, en moins de cinquante minutes. Pour celui qui réfléchit, cette randonnée est plus qu'un événement sportif: c'est un record, comme disent les sportsmen, je le veux bien, mais c'est davantage!

"L'exploit de de Lesseps a un sens plus profond que n'en comporte ce mot barbare: il est une manifestation du courage, de l'audace du Français, qu'il s'agisse de la conquête de l'air ou de la conquête des terres.

"Il y a près de quatre siècles, en 1535, un autre Français, Jacques Cartier, établissait lui aussi un record avant la lettre, lorsqu'il débarquait au village indien d'Hochelaga, qui est devenu Montréal. Et quand il livrait à l'océan les minces flancs de son voilier, Cartier, voguant sur la mer immense vers des terres incertaines, n'attendait ni argent ni récompense: il obéissait à l'instinct intrépide de la race qui a suscité tant de héros, de découvreurs, de missionnaires. Il risquait tout pour n'obtenir rien—à la française!

"Des aviateurs ont accompli déjà des envolées étonnantes, qui constituaient des événements sportifs considérables, longuement et copieusement annoncés dans les journaux du monde entier, et auxquels étaient attachés des prix fabuleux, des fortunes. Le comte de Lesseps, lui, a quitté l'aérodrome sans prévenir personne et, après son admirable et dangereux exploit, il expliquait, avec cet esprit gavroche qu'ont tous les soldats français sur le champ de bataille, que, devant une visite à M. le maire, il était allé la lui rendre à la mairie. Et, au retour, il se défendait des témoignages d'admiration du public, en attribuant tout son succès à ses mécaniciens, Steiner et Vanoni, qui "avaient si bien monté et graissé sa machine."

"Une chose étonnera les aviateurs américains peut-être plus que l'exploit lui-même, c'est que de Lesseps l'ait accompli pour rien du tout. L'idée lui est venue comme ça, en regardant coucher le soleil, de faire le circuit Pointe-Claire-Montréal. Ça n'était pas au programme, et aucun prix n'y était attaché; mais le Français n'y a pas songé. Il a fait le voyage pour le simple plaisir de le faire,—à la française."

LA CULTURE DU TABAC AU CANADA

(suite)

III. Colombie Anglaise.—Après des essais timides, dont les premiers remontent à une dizaine d'années environ, tentés dans la Vallée d'Okanagan, un centre de culture important semble devoir se créer dans cette partie du Canada.

Le climat y est d'une admirable douceur et la fertilité du sol remarquable. On y trouve des terres légères, profondes, convenant parfaitement à la culture du tabac et la saison favorable s'étend d'avril à fin d'octobre.

Les variétés essayées plus spécialement sont le Cuban et les petites seed leafs, (Havana Seed Leaf, Comstock Spanish et autres, importés du Wisconsin). Le Cuban est obtenu de graine cultivée au Canada, la graine importée donnant un produit plus aromatique mais d'un trop faible développement.

Le succès a couronné les lents efforts des promoteurs de cette culture. Aujourd'hui, malgré que la quantité de tabac produite dans la vallée d'Okanagan ne soit pas en rapport de la place que ce produit pourrait prendre sur le marché canadien, les "Cuban fillers" de Kelowna constituent un produit remarquable susceptible de remplacer avantageusement beaucoup de Havanes ordinaires.

Il n'est pas certain que les seed leafs d'Okanagan soient appelés à un pareil avenir. Le grand obstacle à la culture dans cette partie du Canada est l'absence presque totale de pluies pendant la saison d'été. L'irrigation est pratiquée sur une vaste échelle, mais si, faite au printemps elle suffit à assurer la végétation de tabacs à feuilles de longueur moyenne et ces derniers ne donnent pas des produits aussi fins qu'il serait à souhaiter.

Production totale.—Qualité des Produits.—Marchés

A l'heure actuelle le Canada produit, en année normale environ 10,000,000 de livres de tabac. Les 3-5 de cette production sont récoltés dans Ontario et 2-5 environ dans Québec. Ces chiffres, seulement approximatifs, comprennent la quantité assez importante des tabacs en feuilles vendus directement au consommateur et non soumis aux droits d'accise. La proportion des tabacs consommés en feuilles au Canada est considérable; la province de Québec constitue un marché très actif et les provinces les plus éloignées des centres de culture: Manitoba, Alberta, (dans l'Ouest), Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, (dans l'Est) consomment aussi, sous cette forme une grande partie des tabacs provenant de Québec et d'Ontario. Inutile d'ajouter que le plus grand nombre des planteurs de tabac ne fument que le produit provenant de leur récolte.

On ne peut cependant, pour juger de l'avenir de la culture du tabac au Canada, se baser sur la quantité actuelle du produit cultivé. La question de la qualité est autrement importante. Etant donné qu'il sera facile de créer, à mesure que la consommation du tabac canadien s'accroîtra, des centres de culture nouveaux, ou de développer ceux déjà existants, il est surtout essentiel de savoir si les tabacs canadiens constituent des produits désirables au point de vue industriel.

Les petits tabacs canadiens: Canelle, Petit Rouge, Grand Havane, etc., sont, nous l'avons déjà dit, hautement cotés dans la Province de Québec. Leur prix de vente, au détail, atteint parfois de \$0.75 à \$1.00 la livre. Il y a certainement une question d'éducation de la part du fumeur de pipe qui préfère ces produits, parfois un peu forts, dont le premier connu aussi sous le nom de Evans, a un arôme spécial dont il tient son nom. Il est difficile cependant de contester la qualité de tabacs susceptibles d'obtenir un pareil prix, presque sans avoir subi de préparation proprement dite.

Les seed leaf de Québec, dont la qualité a été longtemps contestée, alors qu'on ne les connaissait guère que sous la forme brute de tabacs non fermentés et à peine sortis du séchoir, se sont fait, au cours des dernières années, une réputation méritée.

Lorsqu'ils sont convenablement cultivés, dans des terres propices, et qu'ils ont été récoltés à bonne époque et bien séchés, ils donnent après fermentation des produits comparables, sous bien des rapports, tantôt à ceux du Wisconsin, (sous capes à cigares-binders), tantôt à ceux de la Pennsylvanie, (tripes ou intérieurs des cigares—fillers—). La question des tabacs pour robes de cigares (wrappers), ne sera peut-être jamais résolue au Canada où il ne faut guère songer au moins dans les conditions actuelles, à tenter la culture des tabacs sous toiles telle qu'elle est comprise dans le Connecticut et dans la Floride. Cependant il a été possible de trouver, au cours du classement préalable que les tabacs doivent subir avant d'être mis en piles de fermentation, une certaine proportion de tabacs pour enveloppes (wrappers), de texture assez fine pour être employés à la couverture des cigares ordinaires.

Pendant longtemps un certain nombre d'industriels canadiens ont envisagé la perspective de s'engager dans la manipulation du produit brut indigène et d'installer des entrepôts où se ferait le triage et la fermentation. Grâce à la nouvelle loi, ce travail a pu être entrepris et le résultat en est déjà sensible. De l'avis des industriels eux-mêmes les seed leafs canadiens peuvent facilement remplacer leurs similaires américains et ils engagent dès à présent la lutte qui doit se terminer à leur avantage.

Une autre catégorie de produits: les tabacs à mâcher comprenant surtout les Burleys d'Ontario, a de-

puis longtemps fait ses preuves. Il est peu de manufactures canadiennes, fabriquant des plugs, dans lesquelles le Burley indigène n'entre en proportion considérable quand il ne constitue pas exclusivement, la seule matière première. Favorisés par un climat idéal, la richesse de leur sol et la composition spéciale de ce dernier, les planteurs d'Ontario sont arrivés avec une merveilleuse rapidité, à des résultats remarquables.

Les tabacs à pipe, dits noirs, sont faciles à se procurer, soit parmi les grands seed leafs de Québec, parfois trop grossiers pour entrer dans la fabrication des cigares, soit parmi les feuilles supérieures, un peu corsées, des seeds leafs et Comstocks dont les feuilles moyennes et basses ont fourni les tabacs pour sous capes ou pour tripes. Les Burley d'Ontario entrent aussi, et dans une assez forte proportion, dans la fabrication des palettes à raper, lesquelles s'adressent surtout à la population de langue anglaise, (Ontario et West), tandis que les tabacs noirs à fumer, généralement hachés, s'adressent de préférence aux consommateurs de langue française, (Québec). Dans la catégorie des produits mixtes, (pipe et chique), entre toute la série des tabacs en torquettes, en palettes non pressées, etc., anciens paquetages établis à l'époque où la culture du tabac canadien et son commerce étaient encore à l'état embryonnaire, et maintenus actuellement surtout en vue d'éviter le paiement d'un droit d'accise de \$0,05 auquel sont soumis les produits fabriqués avec des tabacs indigènes. Malheureusement ces produits, (vendus à bas prix), sont trop souvent confectionnés avec des tabacs généralement entièrement verts et d'une qualité très douteuse.

Nous avons déjà mentionné les tabacs de la Colombie Anglaise. Les "fillers" cultivés dans cette partie du Canada ont été reconnus, par tous les industriels de bonne foi qui ont bien voulu les essayer, d'une qualité supérieure et, à l'heure actuelle, la seule objection qu'on puisse leur faire c'est que leur culture ne s'étend pas plus rapidement et ne soit pas encore en état de suffire à la demande.

La quantité de tabac produite par le Canada est relativement faible. Elle s'élève environ au 1-3 de la consommation du pays. Il n'y a relativement que peu d'années que ce chiffre a été atteint et encore les dernières récoltes ont-elles eu quelque peine, surtout dans l'Ontario, à trouver un placement. S'il n'y a pas eu surproduction proprement dite, la situation du marché du tabac canadien a été difficile à un certain moment que le découragement était à la veille de s'emparer des planteurs de tabac.

La dernière loi est venue réparer ce malheureux état de choses, et, à l'heure actuelle, la demande des tabacs canadiens, sous toutes leurs formes, est des plus actives. Il est possible de prévoir à brève échéance, une

production de 15,000,000 de livres qui, peut-être, ne suffira pas à la demande.

Malgré l'opinion parfois émise qu'il est possible que les tabacs canadiens se fassent place un jour sur les marchés étrangers et l'espoir de voir s'établir un commerce d'exportation, il est permis d'être réservé à ce sujet.

Le prix de revient du produit canadien est relativement élevé. Sa qualité est bonne, elle s'améliorera encore, mais elle devrait être de beaucoup supérieure à celle du produit américain pour que la lutte soit possible, aux prix actuels. Ce n'est pas encore le cas. D'ailleurs si l'on excepte quelques produits spéciaux, le principal mérite des tabacs d'exportation est non la qualité, mais le bon marché. Ce dernier peut difficilement s'obtenir dans un pays où la main d'oeuvre est relativement rare et coûteuse.

Aussi, quelles que soient les qualités des tabacs canadiens, tant que leur prix de revient ne sera pas diminué, c'est surtout le marché intérieur qu'ils doivent chercher à conquérir. La culture du tabac au Canada est relativement jeune, malgré des conditions longtemps difficiles elle a fait d'immenses progrès et les portes des manufactures du pays se sont ouvertes à ses produits, mais d'hier seulement. Pour quelque temps encore, tout au moins, son unique effort devrait être de s'y faire une place de plus en plus grande, afin de s'assurer des résultats si péniblement acquis.

L'approvisionnement en tabac du Canada.—Légitimité des dernières mesures législatives

Si l'on évalue en chiffres ronds, la consommation du tabac au Canada à 30,000,000 de livres par an on voit que les 10,000,000 de livres produites par le pays ne représentent qu'un apport bien faible.

Cette proportion sera renversée un jour à l'avantage du produit indigène, les seuls tabacs importés étant alors représentés par des produits de luxe, que même les états grands producteurs, comme l'Union Américaine, sont obligés de demander à l'étranger.

La grande partie des tabacs importés au Canada comprend: pour l'industrie des cigares, des tabacs du Wisconsin, de la Pennsylvanie, du Connecticut, de la Havane. La plus grande partie de ces tabacs sera remplacée un jour par des produits canadiens. Seule subsistera l'importation des Havanes supérieurs, des Sumatras et de quelques produits spéciaux secondaires: Jamaïque, Algérie, etc.; la Colombie Anglaise et, bientôt peut-être, d'autres secteurs du Canada, étant largement en mesure de fournir des tabacs pour tripes (fillers), d'une qualité susceptible de satisfaire les fumeurs les plus exigeants.

Les tabacs à chiquer seront presque exclusivement fabriqués avec les Burleys canadiens, qui remplaceront rapidement les tabacs similaires actuellement importés du Kentucky. Les Virginies mêmes, (noires et jau-

nes),—dark and bright—pourront être obtenus dans certaines parties d'Ontario, sans parler des secteurs, encore à découvrir, où les conditions de sol et de climat peuvent être favorables, et il sera seulement nécessaire de demander aux États du Sud les qualités supérieures requises pour certains usages.

Quant aux tabacs noirs, à fumer, de la province de Québec, ils sont, dès à présent, à l'abri de toute concurrence américaine, de plus il est bon de noter que leur consommation augmente chaque jour dans des proportions considérables.

L'industrie canadienne des tabacs peut donc trouver dans le pays, à l'exception de quelques produits spéciaux et de luxe, tout ce dont elle a besoin pour se développer. C'est ce qu'ont compris quelques grandes compagnies et quelques particuliers entrepreneurs qui, après avoir encouragé et soutenu, plus ou moins directement, la culture du tabac au Canada, s'engagent de plus en plus dans la manipulation du produit indigène.

Ainsi se trouve justifiée la dernière mesure législative du parlement canadien, laquelle, en obligeant l'industriel à payer l'impôt avant la manipulation des produits en feuilles, a accordé au tabac indigène une protection dont il se montre de plus en plus digne.

Le dernier recensement a montré un recul de 1,500,000 livres pour les tabacs de toute nature importés au Canada et une avance à peu près égale des tabacs canadiens entrés en manufacture. Étant donnée la production encore relativement faible du Canada, ces chiffres ont leur éloquence.

Encouragements administratifs.—Stations expérimentales

Indépendamment de la protection effective que le Gouvernement Canadien a accordée à la culture du tabac indigène, il a institué un service spécial chargé de renseigner et de diriger les planteurs de tabac et d'améliorer la qualité des produits.

Vieux de trois ans à peine, le service des tabacs a conduit, pour la première fois au Canada, des essais de fermentation pour les tabacs à cigares et à fumer, depuis répétés avec succès par des industriels qui se sont spécialisés dans cette manipulation. Il a entrepris la sélection des variétés déjà introduites et acclimatées au Canada et, dans certains secteurs, l'effet de cette sélection commence à se faire sentir. Des semences améliorées ont été distribuées dans le pays en même temps que des bulletins pratiques sur la culture du tabac.

Des variétés nouvelles ont été introduites et sont actuellement à l'étude. Après acclimatation, il est possible que certaines d'entr'elles puissent, surtout pour l'industrie de la feuille à cigare, donner des produits supérieurs au produit actuel, sans parler des hybrides de date récente, établis au Canada, et dont quel-

ques-uns semblent particulièrement adaptés aux conditions climatiques du pays.

Trois stations expérimentales spéciales ont été établies, au cours de la campagne 1909, par le ministre de l'Agriculture.

Celle d'Ontario, (Comté d'Essex) comprend une superficie de 26 acres, consacrés à l'étude des rotations, engrais, etc.; et à celle des diverses variétés de tabac susceptibles d'avenir dans cette partie du Canada. Une expérience spéciale, ayant pour objet la culture et la dessiccation des tabacs jaunes, (Bright), par le séchage à l'air chaud, (flue curing), est en cours, et, malgré une saison un peu froide, les résultats sont des plus encourageants.

Les deux autres stations, situées dans la province de Québec, (centre Nord et centre Sud), sont consacrés à l'étude des tabacs noirs, (cigare et pipe), à la sélection des types les plus répandus dans chaque secteur respectif, à la production de graines de choix pour distribution et à l'étude démonstrative des procédés de culture.

Un laboratoire de chimie, récemment organisé, et situé à Ottawa au bureau de direction du service des tabacs, complète une organisation désormais en mesure de répondre aux besoins pressants d'une culture et d'une industrie nouvelles qui se développent dans le pays avec une étonnante rapidité.

Situation pécuniaire du planteur de tabac au Canada

Au Canada, mieux peut-être que partout ailleurs, la culture du tabac a justifié sa réputation de culture rémunératrice.

Dans les centres de Québec, les rendements se sont longtemps maintenus à 1000—1200 livres par arpent. Pendant les années où les prix étaient favorables, un rendement brut en arpent de \$100.00 par arpent était loin d'être exceptionnel. Les frais de culture; comprenant en grande partie le travail du cultivateur et de sa famille, ne s'élevant guère au-delà de \$45.00 à \$50.00, le bénéfice ressort à \$50.00 environ par arpent. Un bon planteur peut facilement obtenir des rendements supérieurs et arriver au chiffre net de \$75.00 par arpent, et même au-delà.

Ces conditions favorables ne pourront être maintenues que si l'on veille à la conservation de la fertilité des terres. C'est un des points principaux sur lesquels le service des tabacs aura à exercer ses efforts, car beaucoup de cultivateurs négligent l'emploi des engrais ou font des fumures par trop insuffisantes.

Les perspectives brillantes que le législateur a ouvertes au planteur de tabac canadien l'encourageront vraisemblablement à modifier des méthodes de culture parfois un peu archaïques: moyennant quoi il sera possible d'élever la moyenne des rendements nets à \$75.00

par arpent et même, dans certains cas, à \$100.00. Dans ces conditions la culture du tabac devient une des plus avantageuses qui soient.

Dans Ontario, les rendements en poids sont, en raison de la variété la plus généralement cultivée, (Burlley), beaucoup plus élevés que ceux de la province de Québec. Quand, de même que dans cette dernière province un plus grand soin sera apporté à la fumure des terres, il sera possible de maintenir la moyenne entre 1500 et 2000 livres par acre. Ce chiffre si l'on établit le prix de vente à \$0.09, (il est actuellement \$0.10 et \$0.11), représente un bénéfice net par acre de \$80.00 à \$100.00.

De l'avis même des planteurs américains employés aux expériences entreprises au Canada, ou qui ont visité les parties de ce pays où l'on se livre à la culture du tabac, c'est une des contrées où cette industrie agricole est la plus avantageuse. Elle pourrait être conseillée à l'émigrant capitaliste comme une de celles capables de rémunérer le plus sûrement son entreprise et ses capitaux.

F. CHARLAN.

LES INDUSTRIES DE L'ELECTRICITE AU CANADA

(suite)

Les avantages que certaines grandes compagnies ont obtenus lors de l'octroi des concessions anciennes, les monopoles de fait qu'elles ont réussi à s'assurer, en exerçant leur droit de "contrôle", le développement même du travail mécanique remplaçant la main d'oeuvre trop coûteuse: tout cela assure aux entreprises de distribution un succès financier, dont le public sent parfois tout le poids et contre lequel ses protestations ne manquent pas.

Les chartes accordées aux compagnies prévoient les droits et privilèges qu'elles pourront invoquer. Généralement, elles peuvent placer leurs poteaux et leurs lignes sur toutes les voies publiques, et elles ont le droit d'expropriation pour les lignes de transmission interurbaine à grande distance. Le contrôle, dont elles sont l'objet dans l'usage de leurs droits, ne semble pas avoir été jusqu'à présent bien rigoureux. Sans parler de l'esthétique des rues, qui pèse bien faiblement—et à juste titre—dans les décisions d'un peuple jeune qui travaille et s'organise en un siècle de production industrielle intense, on ne peut cependant s'empêcher de remarquer combien est peu rigoureux le contrôle des distributions d'énergie à haute tension. La traversée des routes, des voies ferrées, le passage des lignes dans les propriétés privées et dans le proche voisinage des

rues fréquentées, se font souvent sans que des mesures spéciales de protection aient été prises ou imposées par les administrations.

Quoi qu'il en soit, la plupart des centres importants ont aujourd'hui leur distribution d'énergie électrique établie par des sociétés privées ou à l'intervention directe des municipalités.

Nous ne pouvons songer à donner ici la statistique de toutes ces entreprises. Ce travail d'ailleurs ne présenterait qu'un intérêt bien restreint, même par les conclusions qu'on en pourrait dégager, et il suffit de savoir que si quelques-unes de ces affaires n'ont pas donné, au début, des résultats très brillants, cependant, au bout de quelques années, le succès n'a pas manqué et il s'est affermi avec le temps. Parfois même ce succès fait surgir des concurrences qui provoquent de curieux conflits. La ville de Toronto, par exemple, qui a donné une concession de longue durée à la "Toronto Electric Light Company", songe à présent à distribuer l'énergie électrique aux particuliers en l'achetant elle-même à l'"Hydro-Electric Development of Ontario", qui installe au Niagara—nous l'avons dit plus haut—une nouvelle usine. L'idée de concurrence et d'effort a tellement pénétré la mentalité américaine—et faut-il dans l'ensemble le regretter?—que parfois on n'en aperçoit pas avec précision les limites indispensables.

Le plus grand ennemi des distributions urbaines au Canada, c'est l'hiver, et encore c'est un ennemi auquel on échappera. Toutes les lignes sont aériennes, montées sur poteaux en bois, souvent avec les transformateurs de distribution. En hiver, il tombe parfois une espèce de verglas si épais et si glacé qu'il forme sur les fils une couche excessivement épaisse et fort lourde. L'hiver dernier, à Montréal, les lignes à haute et à basse tension, les lignes téléphoniques elles-mêmes, cassées par le verglas ou atteintes par les câbles à haute tension, en ont beaucoup souffert.

Pour que l'on puisse se faire une idée des conditions techniques et financières des distributions d'énergie, nous donnerons ici quelques détails sur les installations assez typiques de quelques grandes villes.

Toronto.—Nous avons parlé déjà de l'"Electrical Development Company"; son usine génératrice est établie à Niagara Falls, sur la rive canadienne, et elle alimente Toronto en énergie électrique par une double ligne à 60,000 volts.

La distribution de cette énergie était faite par une autre compagnie, la "Toronto and Niagara Power Company", étroitement unie à la précédente, mais ces deux affaires sont à présent réunies sous une même direction et forment la "Toronto Power Company, Limited."

(à suivre)

NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. J. Obalski, ancien ingénieur en chef des mines de la province de Québec et membre actif de notre Chambre, vient de publier sous le titre de "Minéralogie Pratique à l'usage des prospecteurs", une brochure de 250 pages, in-18, qui est d'une utilité incontestable et d'une actualité frappante, au moment où s'ouvre, pour la province de Québec, l'ère du développement minier.

C'est le seul ouvrage de ce genre en français et comme il a été composé spécialement pour les minerais des provinces d'Ontario et de Québec, par celui qui probablement les connaît le mieux, il a sa place marquée dans le sac de voyage de tout prospecteur canadien à côté des instruments du métier.

On y trouve, outre les descriptions des différents métaux, de leur valeur et de leur emploi, une foule d'indications sur les roches ou formations où ils se trouvent et sur les localités où on en a constaté la présence.

C'est le vade-mecum du mineur.

* * *

Un dîner intime réunissait le 11 juin dans les salons du Cercle Gaulois, les membres de la Chambre de Commerce française de Montréal, qui vient d'achever ses travaux de l'année 1909-1910.

M. Robiquet, vice-consul de France présidait cette joyeuse réunion, ayant à ses côtés MM. F. J. Bisailon, avocat-conseil de la Chambre, bâtonnier de l'ordre, H. Gervais, M.P., A. F. Revol, président et O. B. d'Aoust, vice-président.

De la belle humeur des convives, entretenue et avivée par la succulence des mets et le fumet des vins, se dégageait une atmosphère de cordialité.

Par la composition et l'exécution du menu, le chef du Cercle Gaulois, dont la réputation d'artiste culinaire est bien établie, s'était surpassé.

Après le toast au roi et au président de la république, M. le vice-consul de France, dans une brève allocution, exprima le plaisir qu'il éprouvait à se trouver dans un milieu aussi sympathique et fit l'éloge de la Chambre de Commerce française.

Puis, successivement, dans des discours l'un et l'autre fort applaudis, M. Gervais parla de la France et de la culture française et M. Bisailon, qui connut la Chambre dès ses débuts, constata les progrès accomplis par elle et l'en félicita.

Enfin, M. Revol, après avoir remercié de leurs compliments les orateurs précédents, fit un historique succinct de la Chambre de Commerce française de Montréal, précisa son rôle et indiqua les résultats obtenus.

Les autres convives étaient: MM. G. Vennat, P. Brisset des Nos, J. R. Genin, T. de la Casinière, R. Pasquin, C. A. Chouillou, J. T. Obalski, J. T. Armand,

Dr J. Schmitt, Y. de la Bruchellerie, P. B. de Crèvecoeur, L. Collinet, J. Duchastel de Montrouge, C. E. Racine, J. Prévot, L. Mayet, J. Suzanne, A. Chazalon, M. Trembley, J. Pottier, R. de Vigan, S. Durantel.

* * *

On vient récemment d'expédier du Yukon, à destination d'Ottawa, la plus grosse quantité de lingots d'or que l'on ait jamais vue dans la capitale. Cet envoi consistait en 11,151 onces dont la valeur est estimée à \$185,000. Tout cet or a été recueilli dans le Yukon par les soins de la Bank of British North America. Le métal précieux était contenu dans 189 sacs, entassés dans un wagon ordinaire de marchandises sous la garde d'un représentant de la banque et d'un représentant de la monnaie. Ce précieux envoi a été dirigé sur l'Hôtel de la Monnaie où il sera transformé en pièces d'or anglaises.

* * *

Nous apprenons que la manufacture de chaussures Slater, la plus importante du Canada, se propose de concurrencer sur le marché français les chaussures fabriquées aux États-Unis. Cette marque célèbre a obtenu le premier prix à l'Exposition de Saint-Louis en 1903.

Dans le but de créer à Paris et dans les grandes villes de France des succursales et des agences M. L. P. Deslongchamps, l'un des directeurs de la Cie Slater séjournera à Paris du 3 au 15 juillet prochain. On pourra se procurer son adresse au Commissariat Canadien, 10, rue de Rome, à Paris.

* * *

Avant de quitter Montréal, M. de Lesseps, accompagné de son frère, M. Bertrand de Lesseps, et de sa soeur, Madame de la Bégassière, est allé visiter le Refuge de l'Union Nationale Française.

Ils ont été reçus par M. E. Robiquet, chancelier du consulat Général de France, M. J. R. Genin, Président de l'Union Nationale Française et M. A. F. Revol, notre président. Les visiteurs ont manifesté beaucoup d'intérêt pour cette oeuvre charitable qui fait grand honneur à la colonie française de Montréal et rend d'immenses services à nos compatriotes malheureux.

* * *

Notre vice-président, M. O. B. d'Aoust, est à Paris. Ceux de nos membres qui auraient des communications à lui faire pourraient lui écrire ou le voir à la banque R. Forget, 60, rue de Provence.

* * *

Nos délégués au Congrès de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et pays de protectorat qui aura lieu à Bruxelles à la fin de ce mois s'apprentent à s'y rendre. L'un d'eux, M. C. A. Chouillou est déjà parti par la Provence le 7 juillet.

INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTREAL TO ITS
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement.

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eight of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

LIGNE ALLAN

SERVICE DIRECT LE
HAVRE - MONTREAL

SERVICE POSTAL

VIA LIVERPOOL TOUTES LES
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe à
partir de fr. 225

PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE CAMBON

RENSEIGNEZ-VOUS

SUR LE CANADA

POUR DEUX FRANCS

Notre Almanach des journaux
du Canada est un volume 8vo, de
304 pages, relié, et vendu à \$3.00
(15 francs).

Outre des informations complètes
sur toutes les publications du
Canada, ce livre contient de nom-
breuses cartes géographiques, les
noms des principaux manufactu-
riers, la population de toutes les
provinces, villes, etc., etc.

Pour annoncer notre maison nous
enverrons cette publication franc-
de-port sur réception de deux francs
(timbres ou mandat-poste).

Le nombre est limité.—Ecrivez de
suite.

AGENCE DE PUBLICITE
DESBARATS

42, CARRE VICTORIA
Montréal, Canada.

ALLAN LINE

Service direct:

HAVRE-MONTREAL

Et vice versa.

Forfaits établis et con-
naissements directs dé-
livrés au départ de
NANTES pour le Ca-
nada et les principales
villes des États-Unis.

A. DEMOUY

AGENT A NANTES

54, QUAI DE LA FOSSE

Banque d'Hochelega

FONDEE EN 1874

Capital autorisé	- - - - -	\$4,000,000.00
Capital payé	- - - - -	2,500,000.00
Fonds de réserve	- - - - -	2,300,000.00

DIRECTEURS :

F.-X. ST-CHARLES, Ecr., Président.

ROBT. BICKERDIKE, Ecr., M. P., Vice-Président.

Hon. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOURT, Ecr., A. TURCOTTE, Ecr.

E. H. LEMAY, Ecr., J. M. WILSON, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.

F. G. LEDUC, Gérant.

O. E. DORAIS, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. 14 BUREAUX DE QUARTIER.

21 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris. Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana. Rome, Gènes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz-und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des pents qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du spécial des encaissements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin change.